

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 131 (2005)
Heft: 21: Trous noirs

Anhang: Les cahiers de l'ASPAN Suisse occidentale, année 23, no 3
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

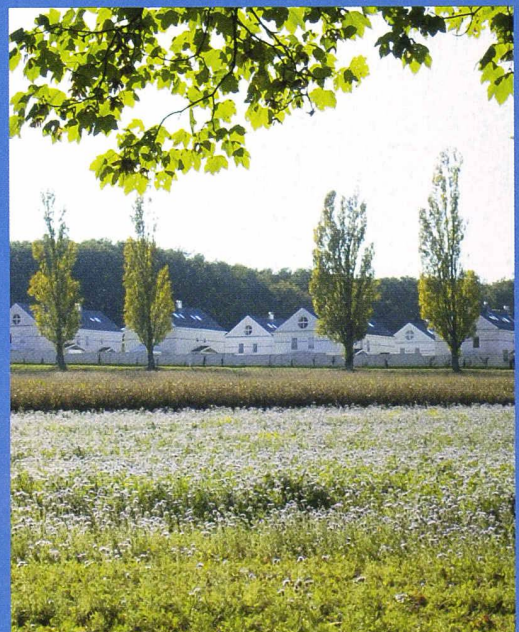
Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES CAHIERS DE L'ASPAN

COMMENT PLANIFIER LA ZONE AGRICOLE ?

SUISSE OCCIDENTALE



AU ROYAUME DE LA COMPLEXITÉ

Michel Jaques

ÉDITORIAL

Au royaume de la complexité (M. Jaques) 2

COMMENT PLANIFIER
LA ZONE AGRICOLE ?Le point de vue de la Confédération selon la
« Vue d'ensemble des activités à incidence
spatiale » 3Pour l'introduction d'une législation adaptée
à l'évolution de la zone agricole
(C. Wasserfallen) 4Aménagement du territoire: le point de vue
de l'agriculture (Chr. Pidoux - AGRI) 6

Agriculture et paysage (R. Rodewald - FP) 8

Agriculture et diversité biologique, même
combat! (R. Juge et J.-B. Lachavanne) 9Entrepreneur des champs (F. Mauron -
Le temps) 12Déclasser la zone agricole à Genève:
deux points de vue de citoyens
(A. Mahrer et Chr. Aumeunier) 13

ACTIVITÉS 15

PUBLICATIONS 16

AGENDA 16



Lorsque les tenants du royaume se trouvaient devant une «question insoluble», les émissaires du peuple y allaient de leurs commentaires critiques, de leurs propositions fantaisistes ou parfaitement pertinentes, de leurs combinaisons acrobatiques pour assembler des solutions à leurs problèmes. L'histoire est farcie de situations où le tyran fait appel à un sage pour «trancher le nœud gordien». Mais, l'histoire ne nous apporte pas beaucoup d'éléments de réponse: trancher violemment, impatienter tout un chacun en analysant chaque brin de la corde, organiser son discours de manière à faire oublier à l'intéressé le sens même de sa question, recourir à la pythie et obtenir une réponse si ambiguë que toutes les possibilités sont contenues dans sa réponse, ou encore faire du nœud une œuvre d'art... A moins que l'histoire nous renvoie à sa propre discipline: le temps doit faire son chemin, ce qui consiste à renvoyer la question à celui qui la pose et finalement à faire partie du problème.

Il n'est pas exclus que notre société se trouve dans une position identique face à la question de la planification de la zone agricole.

De mon point de vue, j'ai constamment vu le monde rural tiraillé dans son développement. On pourrait penser que ce monde-là est empreint de sérénité. C'est tout l'inverse. Depuis des dizaines de lustres, le monde agricole, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises agricoles, est passé par une série continue de recompositions, de remembrements, de fluctuation de la demande, de modifications, parfois drastiques des consignes de production, sans parler de l'extension des marchés des produits alimentaires qui a fortement touché cette part de l'économie de notre pays - faible en population mais forte en espaces..

Et voilà que se pose la question embarrassante: faut-il mordre dans le monde rural pour résoudre l'extension du monde urbain? Que faire? Quelles sont les solutions appropriées? Nous avons tenté de vous présenter dans ce numéro des «Cahiers de l'ASPAN-SO» les reflets des diverses tendances qui se profilent à l'horizon. Aucune position n'apporte de solution satisfaisante et entière. Dès lors, il s'agit de chercher dans notre boîte à outils la balance servant à peser les intérêts des uns et des autres.

Les Cahiers de l'ASPAN-SO sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent trois fois par an dans la revue *TRACÉS*. Ils sont adressés gratuitement à ses membres.

LE POINT DE VUE DE LA CONFÉDÉRATION SELON LA «VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS À INCIDENCE SPATIALE»

La position actuelle de la Confédération est tout entière contenue dans le rapport de 2004: « Vue d'ensemble des activités à incidence de la Confédération ». Dans ce chapitre 2, les tâches et compétences de la Confédération sont indiquées ainsi que les orientations actuelles de la politique fédérale: Peut-être est-il aussi utile de faire paraître dans notre cahier la carte extraite du même rapport sur une vision nationale des limites des zones agricoles comprises ici en terme de zones de production.

L'article 104 de la Constitution fédérale fournit la base constitutionnelle fondant le développement d'une agriculture moderne. Il décrit les principales tâches à accomplir dans l'intérêt de la population. L'agriculture est appelée à assurer une production à la fois axée sur le marché et respectueuse de l'environnement et à contribuer ainsi substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement en denrées alimentaires, à la conservation des ressources naturelles, ainsi qu'à l'entretien du paysage rural et à l'occupation décentralisée du territoire.

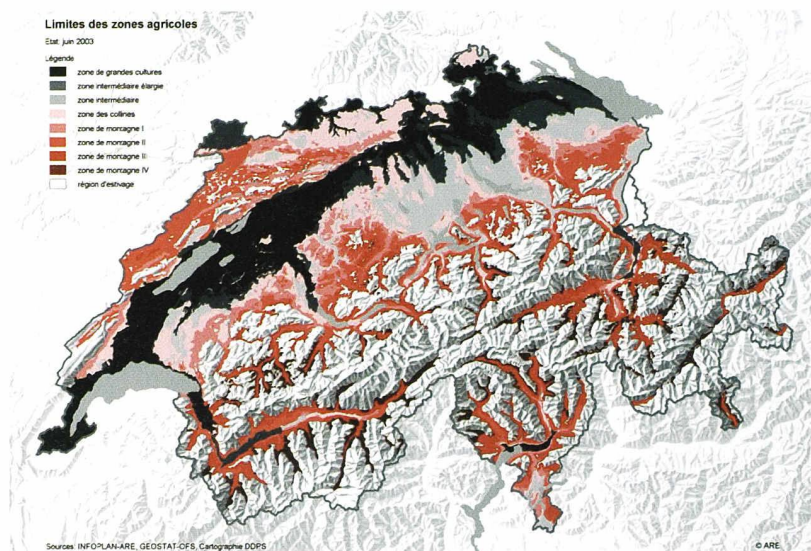
La loi sur l'agriculture du 29 avril 1998 constitue la base principale de l'amélioration de l'agriculture par les mesures suivantes:

- créer des conditions-cadre propices à la production et à l'écoulement des produits agricoles;
- rémunérer, au moyen de paiements directs, les prestations écologiques et celles fournies dans l'intérêt général;
- améliorer les bases de la production;
- recherche et formation professionnelle.

On peut relever des incidences spatiales plus ou moins directes s'agissant des nombreuses mesures prises dans le domaine de l'agriculture. Ainsi diverses aides financières et indemnités font que des exploitations se maintiennent également dans des régions défavorisées, contribuant par là à l'utilisation mais aussi à l'entretien des surfaces et du paysage.

L'orientation actuelle de la politique fédérale se résume en cinq points:

- Préservation des parts de marché dans des conditions de concurrence accrue, notamment par un assouplissement supplémentaire du marché laitier.
- Accroissement des performances des agriculteurs en tant qu'entrepreneurs par une extension de leur marge de manœuvre.
- Préservation d'emplois dans le milieu rural au moyen d'une meilleure adaptation des instruments de politique agricole à la politique régionale.
- Mesures d'accompagnement en vue d'une évolution structurelle socialement supportable.
- Renforcement de la confiance des consommateurs dans les denrées alimentaires par une promotion accrue de la qualité et de la sécurité et par une mise à profit exhaustive du potentiel que renferment les instruments de la politique agricole existants pour une utilisation durable des ressources naturelles.



Vue d'ensemble des activités à incidence spatiale de la Confédération, partie III - agriculture (Carte ARE)

POUR L'INTRODUCTION D'UNE LÉGISLATION ADAPTÉE À L'ÉVOLUTION DE LA ZONE AGRICOLE

*Claude Wasserfallen,
professeur honoraire EPFL*

La rédaction du présent bulletin avait prévu de demander à un juge fédéral honoraire ainsi qu'à un professeur de droit administratif de nous indiquer deux orientations pressenties pour l'avenir des aires agricoles. Les questions auraient pu être posées de la façon suivante:

1. Les motivations en faveur de la protection de la zone agricole sont-elles toujours assez fortes pour que l'on persévère dans l'application de la loi sur l'aménagement du territoire de 1979? La prospérité de la culture traditionnelle du sol et le soutien aux exploitations déclinent inexorablement. Et les craintes de raréfaction des produits se sont évanouies avec la disparition des menaces de crise en Europe. Dès lors, ne faut-il pas assouplir la protection des zones agricoles?
2. En cas de doute, comment faudrait-il adapter la loi à la situation?
3. Accessoirement, faudrait-il modifier la Constitution?

Ces questions n'ont pas plu aux juristes interrogés. Pour quelle raison?

La réponse est avant tout d'ordre politique. Les techniciens doivent préparer le terrain. Les juristes se réservent d'intervenir dans la mise en forme légale finale après étude circonstanciée et minutieuse. Donc, pas question d'obtenir ici un avis de droit anticipé sur de simples suppositions. Cependant, il n'est pas interdit de définir les problèmes posés par l'évolution observée dans le dernier quart de siècle.

Pour commencer, voyons ce qui n'a pas changé. Lorsqu'on interroge le simple citoyen ou même le spécialiste, on constate qu'il y a accord sur le maintien d'un vide autour des constructions, une rupture avec le bétonnage urbain. Tout ceci pour répondre au besoin d'espaces libres et agréables à vivre.

L'émotion suscitée par l'abandon d'un pan entier de la zone agricole des grands marais entre les trois lacs a touché une part importante de la population de notre pays. A l'étonnement des observateurs, elle dure autant par sa qualité que par son intensité, sinon même plus qu'aux premiers jours. L'intérêt populaire pour le destin des campagnes reste fort. Sans doute aussi ambigu que l'intérêt pour celui des villes. Une enquête auprès de la population pourrait



Le golf de Pont (Fribourg) (Photographie M. Jaques)

expliquer les motifs de l'unanimité en faveur du maintien de la campagne. Cependant, dans les esprits la notion reste vague.

Si tous s'accordent sur la fragilité de la campagne et sur la nécessité de sa protection et si la grande majorité revendique suffisamment d'espaces dévolus - accessoirement ou en priorité - aux randonnées tranquilles et libératrices, hors de l'encadrement urbain, les uns y voient une sorte de capitalisation des bases d'un développement du territoire, idéalisé mentalement de manière imprécise dans sa forme comme dans sa fonction; d'autres admettent des utilisations modestes et personnalisées symboles du ressourcement dans l'indépendance sociale et le respect des lois de la nature; d'autres encore souhaiteraient le respect absolu du paysage et l'interdiction de toute intervention contrariant l'évolution souhaitée.

Encore ne faut-il pas oublier l'attachement des usagers principaux à la zone agricole. Souvenons-nous, les agriculteurs se sont activement manifestés dans le débat sur Galmiz. Condamnation du bétonnage ou résignation devant la fatalité, aucun paysan n'a pu s'empêcher de regretter le sacrifice d'une terre légalement protégée, sans résistance aux puissants intérêts économiques et sans égards aux qualités du tissu rural.

Cette faveur populaire constante accordée au maintien de la protection en place n'est-elle pas en contradiction avec la volonté de changement exprimée du côté des politiques et des urbanistes ? Même contestée, la question du changement peut aussi se poser dans une perspective de continuité.

La révision actuelle de la loi sur l'aménagement du territoire répond à une demande de développement des constructions qui ne trouvent plus leur place en ville. Elle se limite à traiter de l'utilisation des constructions hors-sol. Or, il faudrait donner à la nécessité de cultiver le sol des objectifs plus précis en fonction du site et du type de production.

La zone agricole doit-elle toujours et encore figurer dans la loi comme la pièce maîtresse de résistance au bâti ? Les terres d'assolement sont en général déterminées par leur polyvalence culturelle. Sans rejeter ce critère, il faut se rendre à l'évidence que la recherche de la productivité maximale a mauvaise presse aujourd'hui. C'est davantage en fonction de critères de désirs des consommateurs et de la portée socio-économique du produit qu'il faudrait actualiser la valeur des terres à maintenir pour la culture. La qualification nuancée des terres est aujourd'hui mieux recensée. A l'exception de la vigne dont le cadastre est officiel, les autres types culturels ne déterminent pourtant aucune précision dans les plans.

Dès lors trois critères méritent d'être particulièrement mis en avant:

- A. Un terroir au bénéfice d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) devrait délimiter les zones indispensables au produit et requérir l'adoption de mesures d'appui et de protection appropriées.
- B. Les aires d'approvisionnement en produits frais pour les villes et les agglomérations devraient être recensées, protégées et équipées par des mesures adaptées - en particulier pour le marché à la ferme.
- C. Les subventions à l'entretien du paysage doivent être liées à des plans de protection spécifiques sur les terrains des exploitations bénéficiaires. Inversement, les paysages à protéger devraient faciliter l'octroi d'une telle aide. Il serait indiqué de prendre en considération le rôle des espaces libres préservés, épargnés ou maintenus indemnes en milieu urbain ou d'agglomération.

La définition de ces aires, terroirs ou espaces de transition doivent être placés sous le contrôle de la Confédération.

Le recours à ces distinctions culturelles ne doit pas occulter la nécessité de définir parallèlement les grandes aires paysagères intactes, si possible par unités spatiales cohérentes, objets de planifications dynamiques contrôlant et coordonnant leur évolution en cohérence avec la qualité de l'ensemble.

Somme toute, ces nouvelles exigences ne sont pas en opposition avec l'application de la législation actuelle. La révision de l'Ordonnance fédérale pourrait permettre d'adapter les plans aux nouvelles données. Mais, pour le long terme, il s'agit d'œuvrer dans le sens esquissé en ne perdant pas de vue que, si réforme légale il y a en faveur de la ville, il est impératif de revaloriser par la même occasion le rôle structurant de la campagne. Sans la qualité de laquelle la qualité de la ville n'existera pas. Les défenseurs de la ville se trompent en condamnant la campagne à une nouvelle fonction résiduelle. Pour des raisons politiques, ils n'osent pas identifier le véritable adversaire de la ville: les occupations tentaculaires déstructurées, les zones d'habitat ou d'activités de faible densité, que la majorité des propriétaires affectionnent tant... Mais ceci est un autre chapitre.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE: LE POINT DE VUE DE L'AGRICULTURE

*Christian Pidoux,
directeur et rédacteur en chef - AGRI*

LE SOL PLUS QU'UN ESPACE

Plusieurs dizaines de milliers d'années, c'est le temps qu'il a fallu pour que la roche mère deviennent une terre arable. Le sol n'est pas qu'un espace, il est doté d'une capacité fonctionnelle que le jargon agronomique qualifie de fertilité. Toute une série de critères techniques tentent de définir cette fertilité en termes très savants. Dans les faits, la démonstration dépasse le discours scientifique. Un sol est tout simplement fertile quand le grain de blé que l'on y a déposé en octobre permet de moissonner en juillet. Entre ces deux opérations, le paysan effectue les travaux au champ qui contribuent au succès de l'opération. La fertilité de la terre est le fruit simultané de cette longue période d'évolution et du travail quotidien de ceux qui vivent du sol.

TOUS PAYSANS

Le rapport entre l'homme et la terre est complexe. Il y a symbiose entre le paysan et son sol, l'un bénéficiant du travail de l'autre et réciproquement: une forme d'intimité qui façonne le caractère de ceux qui se penchent sur la terre. Le rapport entre l'un et l'autre dépasse la notion d'économie. Il est identitaire, culturel, à tel point que de nombreux paysans trouvent une source de revenu externe à l'agriculture pour vivre tout en gardant leur activité agricole. Ces choix n'ont souvent rien de rationnel.

Née il y a environ 8'000 ans, l'agriculture est le berceau de notre civilisation. Ces huit millénaires ont forgé les caractères des générations de paysans qui se sont succédées pour cultiver le sol. L'évolution de l'espèce humaine est le fruit du rapport qu'elle a entretenu avec la terre. Bien que ceux qui la travaillent ne représentent, aujourd'hui en Suisse, que 3 % de la population, par leur histoire et leur culture les Suisses sont tous des paysans. Cela ne signifie pas que tous disposent des compétences pour cultiver le sol, mais cela implique que tous sont responsables de le protéger. L'aménagement du territoire est une affaire de société. Même si l'agriculture actuelle est une minorité, il est indispensable que la société aménage un espace économique qui permette aux paysans de vivre et de remplir leur mandat d'entretien de la terre. C'est là notre responsabilité envers les générations futures. C'est une question d'identité et de culture.

UN CONTEXTE EN PLEINE MUTATION

Dans le contexte actuel, cette mission est délicate pour différentes raisons. En Suisse la densité de la population exige qu'une part impor-

tante du sol soit utilisée pour l'habitat et les infrastructures. Ceux-ci ne sont pas moins prioritaires que la fonction de production. Par contre, les conséquences sur la fertilité du sol sont fatales. Un sol bétonné perd définitivement ses caractéristiques de fertilité: d'où l'importance d'agir avec prudence. La crise du logement qui sévit à Genève illustre la nécessité de retirer des surfaces à l'agriculture pour les attribuer à l'habitat.

La pression de l'habitat n'est pas unique. Les politiques agricoles suisse et internationale agissent aussi sur le sort de l'agriculture helvétique et par conséquent sur le sol. Dans certaines zones de notre pays, la terre est abandonnée à elle-même, elle s'embroussaille, s'érode, perd sa fertilité faute de soins. La baisse des prix des produits agricoles rend l'exploitation de ces parcelles inintéressante sur le plan économique. Sur d'autres parcelles, les travaux sont limités au strict minimum. Dans ce cas, même si la fertilité n'est pas hypothéquée à long terme, c'est le paysage qui perd de son attrait, notamment pour le tourisme.

ECLATEMENT DES STRUCTURES

La politique agricole influence également les structures de l'agriculture. Il y a encore peu, la majorité des exploitations du pays s'inscrivaient dans le modèle traditionnel polyculture-élevage. Aujourd'hui, on observe une spécialisation des exploitations par rationalisation. La ferme autour de laquelle s'ébrouaient vaches, cochons, poules et lapin, dont le grenier regorgeait de céréales et la cave de pommes de terre, est un modèle en voie de disparition. Pour de nombreux agriculteurs, la spécialisation est la seule planche de salut. Les exploitations d'aujourd'hui, plus que celles de hier et moins que celles de demain, inscriront leurs activités en dehors de tout modèle traditionnel. Fini le diktat de la Confédération qui définissait jusque dans les moindres détails ce que devait faire le paysan. Le Conseil fédéral n'a plus de vision stratégique pour le paysan, tout au plus un cadre général, au sein duquel l'agriculture est priée de se débrouiller pour survivre.

L'aménagement du territoire de demain doit à la fois permettre l'expression de la diversité de cette nouvelle agriculture, fournir l'espace nécessaire à l'habitat tout en assurant la protection du sol. A ce jour, l'ampleur que prendra la diversité paysanne du futur n'est pas connue précisément. Impossible de dresser la liste exhaustive des activités agricoles que l'aménagement du territoire devra autoriser ou mieux stimuler. Inutile d'entrer dans un exercice laborieux qui consisterait à définir quelles activités entrent dans le champ de la paysannerie et quelles autres sont à en proscrire. Dans un pre-

mier temps, contentons nous de dresser l'inventaire des critères qui qualifient l'activité paysanne exprimant le lien à la terre. La première notion qui vient à l'esprit est celle de proximité. L'agriculture ne se délocalise pas. Il est indispensable qu'une politique d'aménagement du territoire tienne compte de cette notion de proximité. Dans ce sens, elle doit permettre un développement de projets économiques de proximité.

Dans le canton de Genève, où le déclassement de terre agricole pour l'habitat devient une nécessité, ce déclassement doit être l'instrument d'une meilleure intégration socio-économique de la ville et de la campagne. Il doit être au service de la vision d'avenir de l'agriculture périurbaine genevoise. Les propos de François Haldemann, président d'AgriGenève, illustrent cette affirmation. Dans une interview, il nous confiait : « Nous ne voulons pas d'une agriculture qui soit le passager clandestin de la prospérité économique genevoise. Les parcelles déclassées doivent l'être en fonction de projets de développement. Par exemple, la construction de 1500 logements devrait être liée à un projet de valorisation de sous-produits agricoles. Je pense au chauffage avec de la paille. L'évolution du prix du pétrole justifiera de plus en plus des petits projets de production d'énergie verte de proximité ». Sa vision de l'agriculture périurbaine valorise la notion de proximité dans tout son potentiel. L'agriculture doit pouvoir développer une grande diversité de services : vente directe, énergie, entretien, loisirs, etc. Le déclassement doit être l'instrument de cette diversification. Il doit non seulement résoudre le problème d'habitat mais offrir aux paysans une opportunité de nouvelles activités.

Un autre critère important est celui du lien à la terre. Toutes les activités qui, de près ou de loin, sont en rapport à ce lien doivent être considérées comme paysannes. Il s'agit de la production, de la transformation, de la promotion et de la commercialisation de biens alimentaires. Comme le soulève l'introduction, le lien à la terre est affaire d'identité. La zone rurale doit être un lieu où les paysans puissent proposer des services qui contribuent à entretenir ce lien avec la société. On peut penser au tourisme vert, aux loisirs en plein air, à toutes formes d'activités qui font du paysan le média entre la terre et le citoyen.

Il est probable que tous les agriculteurs ne s'identifient pas dans ce rôle : pour cette raison l'aménagement du territoire doit permettre l'expression de toutes les formes d'agriculture, y compris celles plus traditionnelles qui consiste simplement à produire.



(Photographie Michel Jaques)

ECONOME ET RATIONNEL

Au-delà de la notion de proximité, la politique d'aménagement du territoire doit être économe à l'égard du sol. Toute action de déclassement n'interviendra qu'en dernier recours après avoir exploité les autres possibilités d'utilisation du patrimoine immobilier pour l'habitat. On pense à la densification de certaines zones d'habitat mais également à l'utilisation en zone agricole d'anciens bâtiments ruraux. Ils ne sont plus fonctionnels pour l'agriculture mais ils pourraient aisément être mis en valeur pour l'habitat.

Bien que l'essentiel soit déjà réalisé, l'aménagement du territoire doit être un facteur de rationalisation pour l'agriculture. La taille, la configuration, l'accès aux parcelles sont des critères auxquels les politiques de planification doivent être attentives. Les évolutions dans le domaine de la mécanisation agricole se poursuivent. L'aménagement du territoire ne doit pas être un frein au progrès.

La préservation de la zone agricole au travers de l'aménagement du territoire n'est pas une fin en soi. Il ne s'agit que d'un instrument au service de la communauté. L'objectif ultime de cette politique est d'aménager l'espace nécessaire à une agriculture nourrissant le peuple aussi bien sur le plan identitaire que nutritionnel et cela dans une perspective à long terme. L'aménagement du territoire est à concevoir en étroite collaboration avec la politique agricole, tous deux devant permettre d'asseoir la notion de souveraineté alimentaire. Si la Suisse est souveraine en ce qui concerne l'aménagement du territoire, sa politique agricole lui est dictée de l'extérieur, en particulier par l'OMC : d'où la difficulté de faire vivre ces deux politiques harmonieusement. L'aménagement du territoire suisse est aussi conditionné par le contexte politique et économique international. Il est permis de rêver à une gestion du territoire et une politique agricole internationales qui respectent l'Homme dans son statut de citoyen de la terre.

AGRICULTURE ET PAYSAGE

Raimund Rodewald, Dr. phil. biol.,
directeur de la FP

La zone agricole (art. 16 LAT) a été créée principalement en vue de garantir l'approvisionnement du pays à long terme, ainsi que pour sauvegarder le paysage et les espaces de délaçement. Hormis le changement de la politique agricole en 1993 (changement de paradigme du système de soutien aux produits au système de soutien à la production), cet instrument de l'aménagement du territoire est le plus efficace pour le maintien de l'agriculture en Suisse, car il rend possible un marché foncier séparé de celui de la zone à bâtir, aspect fondamental pour maintenir un prix du sol suffisamment bas. Il faut citer également le droit foncier rural (depuis 1994), qui assure aux exploitants à titre personnel l'acquisition des terrains et entreprises agricoles, ainsi que le plan sectoriel des surfaces d'assolement (depuis 1992), qui demande aux cantons de veiller à ce que les bonnes terres cultivables soient classées en zone agricole.

Même si ces instruments légaux semblent être une bonne garantie pour que, d'une part, la surface agricole et en principe non-construc-

tibles et infrastructures dont l'implantation hors de la zone à bâtir est imposée par leur destination) ne diminue pas, et que, d'autre part, la production agricole se développe en direction d'un plus grand respect du paysage et de la nature, le bilan du point de vue de la protection du paysage est très ambigu. La statistique suisse de la superficie (diagramme ci-dessous) démontre qu'on a perdu, dans les 12 ans séparant les deux périodes de cette statistique (1979/85 et 1992/97), 482 kilomètres carrés, soit 11 hectares par jour. Deux tiers de cette diminution sont dus au développement urbain, un tiers à la reforestation.

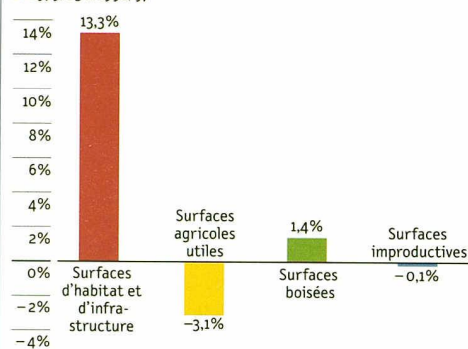
De plus, la restructuration agricole en direction d'entreprises plus grandes, accompagnée de l'abandon de l'exploitation des terres les moins favorables en matière de rentabilité, ouvre la porte à des demandes d'utilisation non-agricole des bâtiments et des parcelles. Dans ce contexte, il faut considérer qu'un quart des bâtiments en Suisse (env. 560'000 aujourd'hui) se trouvent hors de la zone à bâtir. En outre, une étude d'évaluation de l'IFP a démontré non seulement la perte des surfaces agricoles au profit de l'augmentation de la superficie urbaine (diagramme ci-dessous), mais aussi la forte diminution des structures traditionnelles des paysages ruraux, comme les arbres fruitiers à haute tige. Cette dynamique entraîne un changement du caractère du paysage. C'est pourtant exactement cette image d'un paysage rural soigné et cultivé par les paysans qui est la plus demandée et appréciée, autant par les touristes que par les habitants des villes et agglomérations (env. 70% de la population suisse).

Quelles sont les causes de cette évolution ? Il faut constater que la volonté politique et l'engagement en vue d'une utilisation mesurée du sol ne sont le plus souvent pas manifestes, ce qu'a démontré récemment le „cas Galmiz“. La conséquence en est la mise à disposition des surfaces agricoles pour de nouvelles zones à bâtir, des zones industrielles, des terrains de golf, mais aussi des halles d'engraissement et des serres. En parallèle se révèle une absence de vision de l'utilité qu'ont encore aujourd'hui la zone agricole et les surfaces d'assolement. Il devient presque impossible d'expliquer pourquoi, dans la zone agricole, tel ou tel bâtiment ne pourrait pas être construit, transformé ou agrandi.

Les revendications pour le futur

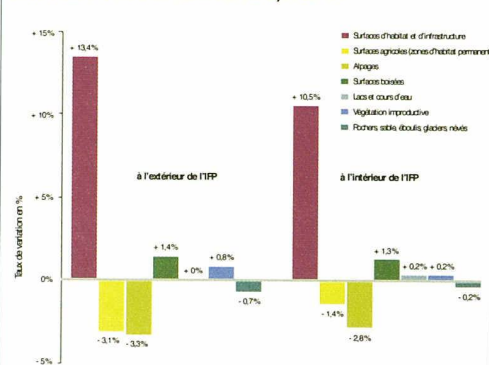
La restructuration agricole et la mise à disposition des surfaces agricoles pour des demandes non-agricoles, qui deviennent toujours plus nombreuses, mettent en péril la conception d'un développement durable des régions rurales. Il faut par conséquent un plafonnement

Evolution des domaines principaux de l'utilisation du sol, de 1979/85 à 1992/97



Source: L'utilisation du sol hier et aujourd'hui, Statistique suisse de la superficie, Office fédéral de la statistique (OFS), 2003.

Evolution de l'utilisation du sol 1983-1995, à l'extérieur et à l'intérieur des limites des objets de l'IFP



Source: OFS-GEOSAT statistique de la superficie, OFEP

In: Les zones protégées d'importance nationale et leur utilisation, Statistique suisse de l'environnement n°13, Office fédéral de la statistique (OFS), 2004

	2000 - 03	2004 - 07	2008 - 11
Décision du Parlement, arrêté du Conseil fédéral	14'029	14'092	13'458
Dépenses effectives / décidées	13'794	13'485	
Soutien du marché	3'520	2'623	1'488
Paiements directs	9'336	10'061	11'251
Amélioration des bases de production	938	801	719

Évolution des trois enveloppes financières (en mio. de fr.) (Source: OFA, sept. 2005)

des zones à bâtir au niveau actuel, et la consommation de surface, selon les propositions de la FP, doit être ramenée à 4 ha par jour (aujourd'hui 11 ha), ce qui rend possible la création de contingents qui seront négociables entre la Confédération et les cantons, par exemple dans le cadre de la nouvelle péréquation financière. De plus, le „cas Galmiz” démontre la nécessité d'augmenter les exigences minimales dans le cadre de l'approbation des plans directeur des cantons par le Conseil fédéral. Ces plans devraient également traiter de la question des emplacements tolérables ou intolérables (du point de vue de la protection du paysage) pour des constructions agricoles qui deviennent toujours plus grandes

suite aux augmentations permanentes des effectifs maximums dans la production de viande et d'œufs. L'importance des limites de la ressource sol dans notre pays est évidente et réclame une distinction plus claire entre la zone à bâtir et la zone agricole. Car le paysage est davantage qu'une addition de ces deux zones (ainsi que de la forêt et des zones protégées). On pourrait envisager une „zone paysage” qui comprendrait une vision plus globale de la question de la quantité et de la qualité de notre utilisation du sol. Le succès de la protection du paysage est fortement dépendant de la politique agricole, et avec ceci des paiements directs pour des prestations écologiques et paysagères (voir le tableau).

AGRICULTURE ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, MÊME COMBAT!

Le constat des années 80: en Suisse, la diversité biologique plonge et le nombre d'espèces menacées grimpe

Raphaëlle Juge (ECO21) et Jean-Bernard Lachavanne (Laboratoire d'écologie et de biologie aquatique, UNI-GE)

La diversité biologique est en quelque sorte une mesure de l'«état de santé» d'un écosystème qui se traduit par sa capacité à accueillir le potentiel de richesse en espèces végétales et animales qu'il est sensé présenter en vertu de ses caractéristiques physiographiques et abiotiques (climatiques, chimiques, édaphiques, hydrologiques, etc.).

Microorganismes, flore et faune sont intimement liés par des dépendances d'ordre tro-

phique et social. En effet, des conditions de vie variées (liées à la nature et texture du sol, à la disponibilité en eau, etc.) favorisent une flore riche. Or celle-ci constitue une base alimentaire pour la faune et les communautés végétales, grâce à leurs structures variées, lui offre refuge, abri, lieux de reproduction et de nidification. La prédation, la compétition et d'autres relations sociales complexes gouvernent la répartition des effectifs entre les différentes espèces animales.

La diversité biologique

Elle se définit en termes de diversité des espèces, à savoir le nombre d'espèces différentes dans une région déterminée, de diversité génétique, qui traduit la variabilité génétique résultant entre autres, au sein d'une espèce, de la capacité d'adaptation à des modifications des conditions environnementales et de la diversité en biotopes, variété de conditions de vie dont dépendent les diversités précitées.

Tout changement de ces conditions de vie dans un écosystème s'accompagne d'une modification de la composition en espèces, favorisant certaines et désavantageant d'autres. En outre, si ces phénomènes interviennent rapidement, les possibilités d'adaptation génétique et phénotypique des espèces s'en trouvent réduites.

On peut ajouter aux différentes notions de diversité biologique celle, plus globale, de diversité paysagère qui fait référence à la richesse patrimoniale d'une région donnée puisqu'elle englobe, outre des éléments naturels, le façonnement du paysage par l'homme (types de culture, monuments, urbanisation, etc.).

Déjà avant, mais surtout depuis la seconde guerre mondiale, le paysage rural, alors très diversifié en Suisse, a subi de profondes transformations en raison de l'augmentation importante de la population qui a entraîné l'obligation d'aménager et d'exploiter plus intensément le territoire, sur le Plateau surtout.

L'urbanisation (imperméabilisation des sols) et l'adaptation des pratiques agricoles vers la mécanisation et la rentabilisation (utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires) sont essentiellement responsables de ces changements, de même que les pollutions qu'elles engendrent et la disparition de certains types de milieux naturels, notamment par l'annexion au domaine agricole de surfaces peu productives telles que les zones humides, par exemple.

C'est ainsi que l'Homme, à travers ses activités et son emprise physique sur le territoire, a rapidement modifié la structure et le fonctionnement des écosystèmes et de là, leur richesse et leur composition en espèces vivantes.

En conséquence, une érosion drastique de la diversité biologique ainsi qu'une augmentation du nombre de plantes et d'animaux menacés de disparition ont été constatées, provoquant l'inquiétude des associations de protection de la nature ainsi que des administrations fédérales et cantonales.

Les mesures de protection et de mise en réserves naturelles de certains sites ont dès lors été appliquées sans toutefois suffire à enrayer le phénomène. Aussi, d'autres interventions plus musclées sont-elles intervenues, telles que la revitalisation d'écosystèmes et la création de biotopes disparus ou devenus trop rares.

Mais pour se donner de réelles chances d'enrayer la détérioration de la qualité des écosystèmes, il a fallu aller plus loin.

C'EST LÀ QU'INTERVIENT LE MONDE AGRICOLE

La Confédération, les cantons, les milieux scientifiques et techniques, les associations de protection de la nature se sont alors adjoints la participation du monde agricole et ont en effet mis le paquet pour que la tendance s'inverse.

Dès 1993, la réforme agricole est lancée et la loi sur l'agriculture propose notamment aux paysans de les rétribuer par des paiements directs s'ils consentent à mettre en place et entretenir des «surfaces de compensation écologique» qui ont pour objectif de favoriser les espèces végétales et animales indigènes normalement associées aux prairies extensives. C'est ainsi qu'un rôle phare est dès lors attribué aux agriculteurs dans le domaine de la protection de la nature.

Surface de compensation écologique (SCE)

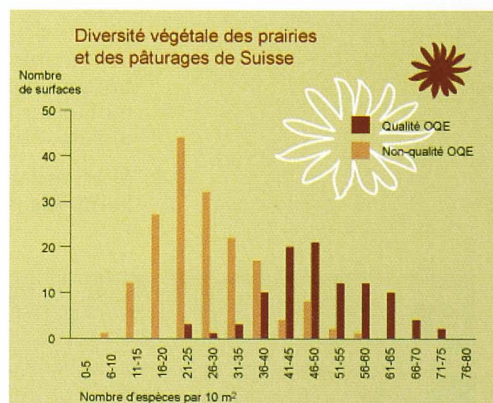
Il s'agit de parcelles ensemencées de plantes sauvages indigènes, libres de toute exploitation agricole et ne recevant ni fumure, ni engrais, ni traitement par des produits phytosanitaires, ni pâture ou fauche avant une date imposée.

Les principaux types de ces milieux proches de nature ont pour nom prairies fleuries extensives, bandes culturales extensives, jachères florales, jachères tournantes, haies et bosquets, berges boisées et prairies peu intensives. Ces milieux sont soumis à des contraintes d'entretien précises.

Depuis 1999, la loi requiert de la part des agriculteurs qu'au moins 7% de leur surface agricole soient consacrés à la compensation écologique s'ils veulent prétendre toucher les paiements directs octroyés pour ces prestations (PER ou prestations écologiques requises).



Jachère florale de deux ans (Collex-Bossy - Genève) (Photo C. Lambelet, CJB-GE) Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages (CPS)



Diversité végétale des prairies et des pâturages de Suisse. Les surfaces répondant aux critères de l'OQE présentent une flore plus diversifiée que celles de moindre qualité (49 espèces en moyenne contre 27); évaluation réalisée sur 268 surfaces.

En fait, la Confédération a pour objectif de consacrer 10% à 12% de la surface agricole utile (SAU) de plaine à des milieux de grande qualité écologique.

Dans cette optique, la Confédération introduit l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) en 2001 (en vigueur dès 2002) qui vise, outre de stimuler les agriculteurs à augmenter la surface de leurs terres consacrée à la compensation écologique, à assurer la sauvegarde des «surfaces de compensation écologique de qualité biologique particulière» (haies, litière prairies riches en espèces) et leur mise en réseau. De telles prestations permettent également aux agriculteurs de toucher des contributions écologiques.

En outre, la promotion de milieux naturels en réseau présentent le double avantage de favoriser les déplacements de la faune et de contribuer au maintien de structures et éléments paysagers traditionnels.

Base du système d'évaluation des surfaces OQE: une surface est jugée écologiquement précieuse si certaines espèces révélatrices d'une grande diversité biologique y sont recensées; il faut dénombrer au moins six de ces espèces indicatrices. (Urs Draeger, Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD), avril 2005)

En Suisse, depuis l'introduction du programme écologique de la Confédération, la couverture des surfaces agricoles par des SCE a passé d'environ 4% en 1993 à 11% en 2002.

Dans les cantons romands, les surfaces vouées à la compensation écologique ont augmenté presque d'un facteur 15 à 20 durant la même période.

C'est ainsi que les efforts consentis depuis une quinzaine d'années commencent à porter leurs fruits puisque les pertes de diversité tendent à s'atténuer, voire à cesser. C'est ce dont fait état un rapport fraîchement sorti de l'Office fédéral

de l'Agriculture (OFAG). Cette instance fait évaluer depuis 10 ans l'efficacité des mesures écologiques grâce à 6 indicateurs agro-environnementaux d'un développement écologiquement durable de l'agriculture. Parmi eux, figurent les diversités en espèces sauvages, habitats et paysages révélatrices des effets des surfaces de compensation écologique.

Si les incidences négatives de l'agriculture sur la qualité de l'environnement s'atténuent nettement, les objectifs ambitieux de la Confédération ne sont pas encore atteints, notamment en ce qui concerne les SCE.

La réforme agricole se poursuit donc avec la Politique agricole 2007 et, depuis cette année, la Politique agricole 2011. Cette dernière soutient, dans sa stratégie que «la réallocation de fonds aux paiements directs... conduira à la réduction des déficits écologiques encore existants. En effet, la baisse générale du niveau des prix rend l'aménagement de surfaces de compensation écologique plus compétitif» (communiqué de presse de l'OFAG du 14.09.05).

L'EXEMPLE GENEVOIS

A Genève, l'objectif quantitatif en termes de SCE est atteint depuis 2001 puisque 10% de la SAU du canton bénéficient de mesures agro-écologiques.

Genève dispose depuis 1995 d'une loi cantonale, (M 5 30) «visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique» suivie dès 2002 d'un règlement d'exécution de cette loi qui prévoit notamment une contribution supplémentaire versée aux agriculteurs dont les SCE s'intègrent à un réseau agro-environnemental avec un montant déterminé par le Service de l'Agriculture en charge de l'application de la loi. L'OQE fédérale est ainsi appuyée par la législation cantonale et la réalisation de réseaux agro-environnementaux initiée dès 1991 s'en trouve «boostée».

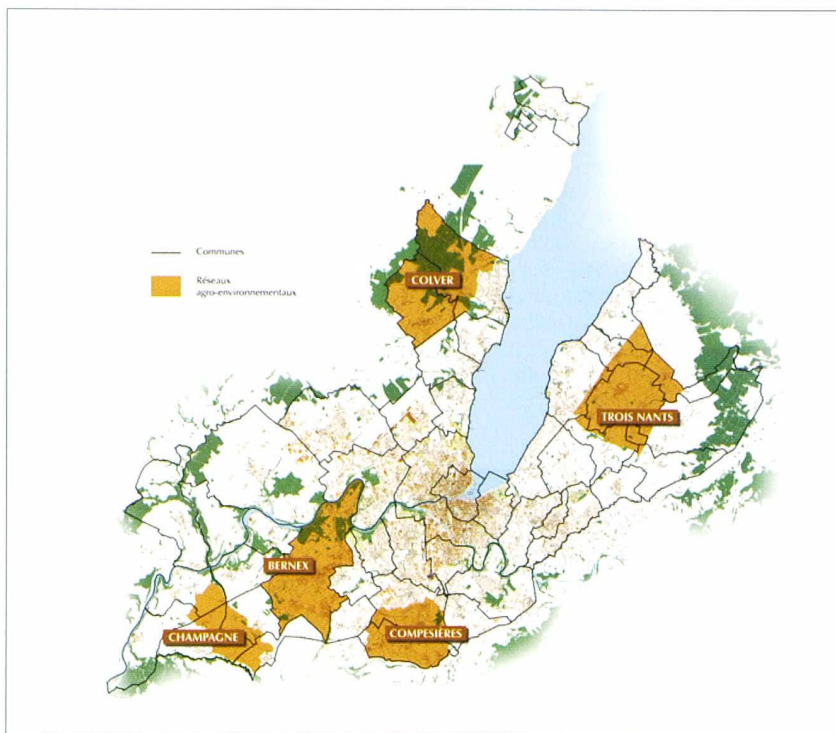


La perdrix grise, oiseau nicheur hôte des grandes cultures et figure emblématique de la lutte contre la disparition des espèces (Photo Patrick Albrecht <www.ornitho.ch>)

Réseau agro-écologique ou agro-environnemental (RAE)

Réseau écologique: maillage de milieux naturels liés entre eux et permettant l'accomplissement de diverses fonctions écologiques dont le déplacement des individus de certaines espèces animales colonisant des types d'habitats différents selon la fonction qu'ils remplissent (p.ex. la plupart des batraciens vivent en milieu terrestre mais se reproduisent en milieu aquatique).

Les RAE contribuent au maillage naturel devenu trop lâche en reliant les milieux naturels grâce à des SCE (haies vives, bandes herbeuses, cordons boisés riverains, prairies, etc.). C'est ainsi que la qualité d'une SCE dépend aussi de sa situation géographique, de son emplacement par rapport à d'autres et à la configuration du paysage.



Carte des réseaux agro-écologiques du canton de Genève - Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP) / Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement (DIAE-Genève)

Le RAE de la **Champagne** est constitué en 1991 et réactivé en 2002 pour tenter, grâce à la mise en place de bandes abris, de sauver la perdrix grise d'une extinction annoncée.

Le RAE de **COLVER**, débute en 1996 et prend son nom en 1999 avec l'installation de nouvelles SCE et divers objectifs dont celui de favoriser le tourisme doux (chemins de randonnées pédestres et équestres).

Le RAE de Compesières voit le jour en 2001, mise sur le renouvellement et la valorisation des vergers traditionnels et vise prioritairement à favoriser le maintien des populations de chouette chevêche.

Le RAE des trois Nants date aussi de 2001 pour le plus grand bien des prairies traditionnelles et vise à promouvoir l'espace rural et la constitution d'une collection de variétés fruitières.

Le RAE de Bernex prend son envol cette année pour promouvoir les produits de l'agriculture et de la forêt bernésienne.

Les cinq RAE présentés sur la carte ci-dessous couvrent environ 30% du territoire genevois. Ils sont suivis par le Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP) en collaboration avec le Service de l'agriculture de l'Etat de Genève.

La contribution de l'agriculture à la sauvegarde du patrimoine naturel est typiquement une démarche qui va dans le sens d'un développement durable de nos régions puisqu'elle allie rentabilité économique, soutien de la paysannerie et protection de l'environnement. Un communiqué de l'OFAG daté du 29 septembre dernier rapporte d'ailleurs qu'une étude internationale comparative des systèmes suisse et européen salue les performances du concept suisse des prestations écologiques requises

REFERENCES

- Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEFP)
- Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG)
- Monitoring de la Biodiversité en Suisse (MBD) - OFEFP
- Rapport Environnement suisse 2002 - OFEFP/OFS
- Magazine Environnement 4/2001 (OFEFP) La nature aux mains des paysans. R.-P. Lebeau & al.
- Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages (CPS)
- Forum de la biodiversité - Académie suisse des Sciences Naturelles
- Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement (DIAE)-Genève
- Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP) - DIAE
- Service de l'Agriculture - DIAE

ENTREPRENEUR DES CHAMPS

F. Mauron, journaliste

Extrait du quotidien «Le Temps» du 6.10.2005

Pionnier de l'agriculture biologique, le Fribourgeois Christoph Schmid vend directement au consommateur les produits de sa ferme. Pour ne plus dépendre que de lui-même.

Pour trouver la demeure de Christoph Schmid, il faut avoir une carte. A 5 kilomètres de Fribourg, à l'écart du village de Grange-Paccot, cernée par la chatoyante forêt de la Faye, elle compte parmi les innombrables fermes isolées du canton. Le genre d'endroits apparemment hors du temps, que le marcheur est tout surpris de découvrir au détour du chemin pédestre.

A l'intérieur de la bâtisse, c'est une véritable épicerie que le maître des lieux a aménagée. Pain, beurre, fromage, fruits, légumes, viande, miel,

œufs, vins; autant de produits qui dégagent une odeur agréable mais un rien étonnante, le fumet caractéristique des échoppes bio.

«Nous avons ouvert notre magasin de produits biologiques en janvier 1998. C'était le premier du canton» explique, non sans fierté, le propriétaire. Pour ce Bernois de 45 ans «exilé» en terre fribourgeoise, cet acte marquait l'aboutissement d'une longue réflexion, où la nourriture saine, le plaisir de manger occupent une place centrale.

Bien que né au cœur de la capitale fédérale, où il a passé toute son enfance, Christoph Schmid se passionne très tôt pour l'agriculture. C'est que son dentiste de grand-père maternel adore

la campagne. Au point d'acheter, en 1939, un lopin de 8,5 hectares à Granges -Paccot. Le petit-fils y passera toutes ses vacances, venant donner un coup de main au fermier. Il contracte le virus de la terre, qui l'amènera à effectuer un apprentissage de paysan, puis des études d'ingénieur agronome à l'EPFZ.

Voyageur impénitent, l'homme multiplie les expériences agricoles au Canada, aux Etats-Unis, au Brésil, en France. «En Alberta, c'était carrément le Far West, se souvient-il. En sortant des cultures, on troquait le tracteur pour le cheval.» Ces escapades le convainquirent que la grandeur d'une exploitation n'est pas forcément la clé du succès: «Avec 600 hectares, les Canadiens avaient de la peine à tourner. Tandis qu'en France, je connaissais un viticulteur qui s'en sortait très bien sur un hectare.»

En 1990, Christoph Schmid reprend le domaine de son grand-père, tout en travaillant à 60 % à l'Institut cantonal agricole de Grangeneuve. A cette époque, l'agriculture entre dans une phase de doute. Le prix des céréales chute; les revenus baissent. «En parallèle, je voyais tous ces promeneurs qui s'arrêtaient chez moi, demandant s'ils pouvaient acheter nos fruits.» L'idée de la vente à la ferme a fait son chemin. «Mais pas n'importe comment. En discutant, je me suis aperçu que les gens se méfiaient beaucoup des pesticides. Cela correspondait à ma philosophie.»

La décision est finalement prise: Christoph et son épouse Ruth se lancent dans l'agriculture biologique. «Le résultat d'une prise de conscience, conjugée à la perspective de relever un défi.» Celui-ci est de taille. Abandonnant son emploi auprès de l'Etat, l'ingénieur agronome investit sa caisse de pension dans son nouvel outil de travail. «Pour gagner moins d'argent qu'auparavant», sourit-il.

Sur leurs terres, les époux Schmid plantent 1200 arbres basse tige (pommes, pruneaux, poires). Ils cultivent des céréales (épeautre, seigle, blé), élèvent huit vaches nourrices et une dizaine de chèvres. Transformant eux-mêmes leur production, ils fabriquent tomates, pain, jus, , confitures, qu'ils vendent directement à la ferme. L'assortiment de leur magasin étant complété auprès d'une coopérative bio.

Sept ans après, Christoph Schmid ne regrette rien. Même si «le commerce de détail, c'est parfois décourageant. Il faut s'investir, pour des résultats bien maigres.» Son fichier de clients répertorie néanmoins plusieurs centaines d'adresses. En vrai homme de la terre, le Bernois tait son chiffre d'affaire. Une chose est sûre: sa ferme, si ce n'est pas Byzance, lui permet de faire vivre sa famille - le couple a deux enfants de 5 et 3 ans.

Mais le plus gratifiant, pour ce battant - féru de sport, il a même construit un mur de grimpe dans sa grange-, c'est d'avoir le sentiment de ne dépendre que de lui-même. Fini de râler contre les politiques ou les distributeurs ... Du reste, à ses yeux, la réponse à la globalisation réside peut-être dans la capacité à innover sur le plan régional. «Ce n'est pas Joseph Deiss qui fera monter le revenu agricole suisse, conclut-il, mais les paysans, en mettant sur le marché des produits de valeur.»

DÉCLASSER LA ZONE AGRICOLE À GENÈVE: DEUX POINTS DE VUE DE CITOYENS

Extrait de la «Tribune de Genève» du 24-25 septembre 2005

A. Mahrer et Chr. Aumeunier

Qu'en pensent les citoyens? Faut-il ouvrir un des tiroirs intitulé «agriculture» de la commode «aménagement du territoire» et y placer de nouveaux objets: habitat, activités, services, infrastructures? Placée devant cette commode, la société s'interroge: la capacité des autres tiroirs n'est-elle pas suffisante? Pourquoi déranger le bon ordre établi et les habitudes d'y trouver ce qu'on y cherche? Comment se fait-il aussi que dans un même tiroir - ouvrons par exemple celui qui porte l'étiquette «logements» - certaines piles d'objets débordent alors que d'autres se tiennent bien sagement dans leur place attribuée? Toujours

est-il qu'on a des difficultés à fermer ce tiroir. Comme on dit dans nos campagnes: «ça coïnc». Dès lors, que faire avec cette commode?

Simplement, à titre illustratif, nous vous proposons ici de faire paraître dans nos colonnes deux avis bien typés sur cette question particulièrement préoccupante dans le canton de Genève.

Anne Mahrer, députée et candidate des Verts:

Cette solution (construire en zone agricole, Ndlr), présentée comme une panacée pour résoudre la crise du logement à Genève, est

une vision à court terme. Pourquoi serait-il plus facile de construire où rien n'est prévu, loin de toutes infrastructures existantes ? L'initiative radicale propose, non seulement de déclasser de la zone agricole, mais de soustraire ces terrains au contrôle de l'Etat, ce qui laisse la porte ouverte à la spéculation foncière.

La protection de la zone agricole a permis, jusqu'ici, de préserver un espace rural d'une grande diversité, de limiter la dispersion de l'habitat et d'offrir une production vivrière de qualité. Les Verts refusent l'urbanisation par mitage de l'espace rural.

Aménager, c'est ménager ! Plutôt que de céder à la facilité du déclassement de la zone agricole et de faire miroiter la réalisation rapide de logements, il s'agit d'utiliser le potentiel des zones de développement de la couronne suburbaine, de densifier la zone villa contiguë à l'agglomération, dans le respect du patrimoine naturel et bâti, de réaliser et de réussir les projets en cours.

Le sol est un bien précieux et rare. Les Verts n'entendent pas le gaspiller pour des routes et des places de parkings, mais bien le réserver à la réalisation de nouveaux quartiers résolument différents, accessibles à pied, à vélo et en transports publics. Des quartiers qui favoriseront une mixité entre habitat, travail, commerces et loisirs, des constructions ou des réhabilitations à très haute performance énergétique. Des quartiers qui seront agréables à vivre.

Christophe Aumeunier, candidat libéral :

Il est nécessaire de déclasser une petite partie de la zone agricole (1 à 2 %) impropre à l'agriculture. Parallèlement, il s'agit de développer la ville et notamment d'utiliser les formidables potentialités du secteur La Praille-Acacias (entre l'Arve et le nouveau stade, partiellement en zone industrielle. Ndlr). Les zones de construction devenues rares à Genève, n'ont pratiquement pas changé de surface depuis les années 70. Dans le même temps, la population résidente a augmenté de 100'000 personnes. L'urgence de résoudre la pénurie de logements justifie ces deux mesures complémentaires pour satisfaire les besoins de la population (étudiants, jeunes couples, familles recomposées, personnes âgées). Une très grande partie de la population ne souhaitant légitimement pas quitter Genève.

La République doit se donner les moyens de loger ses citoyens. Une « exportation » de résidents favorise l'appauvrissement de Genève. Sans même parler de fiscalité, on consomme là où l'on habite et 70 % du produit intérieur brut suisse (PIB) dépend directement de la consommation des ménages. L'emploi des Genevois est donc directement en cause. Il l'est également lorsqu'il s'agit de loger les employés des entreprises. Au niveau environnemental, je préfère un développement raisonné des villages et de la couronne de la ville plutôt que des bouchons engendrés par un réseau routier inadapté à une augmentation des pendulaires. Le déclassement parcimonieux de zones choisies est indispensable. Il est hors de question de galvauder notre couronne de verdure à laquelle nous tenons tous, mais il s'agit d'éviter l'asphyxie du canton.

Bureau du Comité

du groupe ASPAN - SO

Yves Christen, président
Arlette Ortis, vice-présidente
Michèle Miéville, membre
Christa Perregaux, membre
Michel Jaques, membre
Isabelle Debrot, trésorière

Impression

Presses Centrales Lausanne SA
CP 7111
1002 Lausanne

Mise en page

Rédaction TRACÉS
Bassenges 4
1024 Ecublens

Rédacteur responsable

Comité de l'ASPA - SO
Secrétariat, Grand-Rue 38, 1260 Nyon

Comité de rédaction

Michel Jaques, rédacteur en chef
Anne-Marie Betticher, Christa Perregaux,
Michèle Miéville, Arlette Ortis, Béatrice Bochet,
Denis Clerc, Claude Wasserfallen, membres



ASPAN-SO

Assemblée générale du 28 octobre 2005 - Rapport annuel

Yves Christen, président ASPAN-SO

Comme en 2004, nous avons quelques bonnes nouvelles à vous communiquer concernant les différents événements qui ont émaillé cet exercice. D'abord, non seulement nos comptes sont équilibrés, mais ils bouclent avec un léger excédent, ce qui aura pour effet de renforcer notre volonté d'entreprendre. Ensuite, nos démarches pour engager des partenariats ont pratiquement toutes abouti: ce fut le cas avec l'Office fédéral du logement pour la journée qui a eu lieu à Lausanne sur le thème «Peut-on encore construire des logements en Suisse ?». Ce fut également le cas avec l'Office fédéral du développement territorial et de l'office fédéral de l'énergie pour le prix ASPAN-SO remis le 15 avril de cette année à Genève aux initiateurs d'une nouvelle forme de chauffage dans le quartier de Sécheron ainsi qu'un vaste projet d'urbanisme qui limite la consommation d'énergie et favorise une mobilité peu vorace en énergie. Par ailleurs, les contacts que les responsables de la table de rédaction des « Cahiers de l'ASPAN-SO » prennent périodiquement avec des correspondants extérieurs sont constamment renouvelés et portent leurs fruits dans le sens où les informations et les opinions émanent souvent de courants différents. Enfin, nous entretenons des contacts fructueux avec le comité de VLP-ASPAN et avec la direction centrale et son secrétariat. Côté problème, nous pâtissons toujours d'une forte diminution des annonces publicitaires dans les cahiers.

La journée d'information d'automne 2004 à Lausanne sur le thème du logement a permis à quelque 80 personnes de débattre sur un thème de plus en plus actuel. La journée de remise du prix de l'ASPAN-SO en avril 2005 a été encore mieux fréquentée puisque plus de 110 personnes étaient attentifs à la description des spécificités du projet «Genève - Lac-Nations» et à la remise du prix aux lauréats composés de l'Etat de Genève - Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, du Service cantonal de l'énergie, de la Ville de Genève et de l'entreprise SERONO. Cette palette de lauréats était représentative d'une évolution constatée depuis quelque temps en ce qui concerne la coordination de l'échelon local et de l'échelon cantonal ainsi qu'entre les collectivités et les entreprises privées. Grâce à un interview télévisé sur la chaîne privée «Léman bleu» sur la question du logement, nous avons affermi notre image auprès du public. Cependant, ces journées ne produisent pas encore tous les échos que nous pourrions escompter de la part de la presse, des efforts restent à faire. Par ailleurs, nous nous réjouissons du fait que la plaquette sur le prix a été traduite en langue anglaise et distribuée lors du Congrès européen annuel sur l'énergie.

Concernant l'information, notre site Internet www.aspan-so.ch est régulièrement mis à jour.

Nous avons diffusé un communiqué précisant la position du comité sur l'implantation d'une firme pharmaceutique en Suisse occidentale. En effet, à propos de ce que certains ont appelé l'«affaire de Galmiz», nous nous devons de rappeler les principes fondamentaux de la gestion du sol, soit: la coordination, l'information et l'égalité de traitement.

La diffusion des cahiers de l'ASPAN-SO s'est poursuivie avec trois numéros de 16 pages consacrés, cette année, aux thèmes suivants :

- armée et aménagement,
- l'affectation des zones industrielles,
- au prix «Energie et urbanisme».

Le troisième cahier de cette année vous parvient ces jours-ci. Il est placé sur le thème de la zone agricole. Depuis cette année, la forme de nos cahiers a été améliorée en revêtant une nouvelle livrée en couleurs sur papier blanc grâce à la collaboration entretenue avec la rédaction de la revue «Tracés» dès maintenant en vente dans les librairies romandes.

Je ne peux que vous recommander de nous proposer des idées de thèmes, soit pour les cahiers ou pour les journées. Notre secrétariat est ouvert à toutes propositions.

A propos de notre projet de programme pédagogique à l'attention des élèves et des maîtres d'enseignement romands, nous participons à la mise sur pied d'une association de promotion de l'information auprès des écoles romandes sur l'environnement construit en collaboration avec la SIA, la FAS, la Société d'art public valdoise et les représentants des enseignants.

A propos du recrutement de nouveaux membres, une information de VLP-ASPAN nous engage à tirer quelques conclusions sur le tableau statistique décrivant la situation suivante: en Suisse romande, seulement 282 communes sur 909 sont membres de l'ASPAN, soit moins de 30 %. Cela implique que nous trouvions une formule de recrutement adéquate.

Des projets se dégagent pour nos activités prochaines. Doré et déjà, je peux annoncer la journée de printemps qui aura lieu le 25 avril 2006 sur le thème «Finances publiques, coût des équipements et financement public/privé». Le prochain cahier traitera de l'aménagement des zones agricoles; les suivants porteront sans doute sur deux questions d'actualité: les catastrophes naturelles et sur l'enseignement de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, les membres du comité sont chargés de faire des propositions pour le thème de notre prochain prix; bien entendu, si l'un ou l'autre d'entre vous a des suggestions à faire, nous les recevront bien volontiers.

PUBLICATIONS

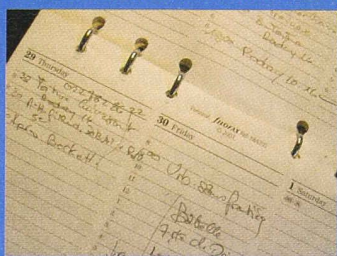


Les presses polytechniques et universitaires romandes nous communiquent l'événement de la rentrée en publiant un ouvrage intitulé «Enjeux du développement urbain durable» rédigé par une brochette de spécialistes romands: Antonio Da Cunha, Peter Knoepfel, Jean-Philippe Leresche et Stéphane Narath. L'intérêt de ce volume de 480 pages est de placer la question de l'urbain dans la perspective d'un développement durable possible. Voici, pour vous mettre en appétit, un extrait du dos de couverture: « Inventions humaines, les villes constituent des miroirs du changement. Les espaces urbains sont au cœur des processus de globalisation, de transformation technologique et de recomposition économique et

sociale des territoires. La qualité de leurs cadres de vie, l'organisation des mobilités et aussi leur gouvernance, constituent des enjeux d'un brûlante actualité. La ville n'est pas durable, mais elle peut contribuer à la durabilité. (...) Cette publication propose aussi un nouveau cadre d'analyse fondé sur la combinaison des politiques publiques et de droits de propriété permettant de dégager des pistes pour mieux gérer les ressources environnementales.

A commander, au prix de 69.50 CHF TTC, aux PPUR CP 19, EPFL - Centre Midi, CH-1015 Lausanne. Tél. 021 693 41 31, fax 021 693 40 27. E-mail: ppur@epfl.ch.

AGENDA



A vos agendas. Le comité de l'ASPAN-SO a décidé d'organiser une journée d'information et de débats sur le thème des finances publiques (communales et cantonales) en relation avec les coûts d'équipement et les revenus fiscaux.

Une information et un bulletin d'inscription vous parviendront dans le courant du mois de mars... mais réserver dès maintenant la journée du mardi 25 avril 2006.